

BUDGET ANNEXE LE VALLON – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal :

- de procéder aux ajustements de crédits suivants :
 - transfert de charges concernant les locations mobilières (compte 6135) de 6 000 €, du budget principal au budget annexe LE VALLON ;
 - fourniture d'énergie à la consommation réelle, + 2 000 € (compte 60612) ;
 - acomptes 2016 pour deux spectacles de la saison culturelle prévus au prochain semestre pour un montant total de 5 000 € (compte 6288).
- d'assurer l'équilibre général du budget annexe par un virement du budget principal de 13 000 € (compte 7552).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre		011		
Nature		Total	DM	Total
		Budget	n°1	Budget
6135	LOCATIONS MOBILIERES	24 000,00	6 000,00	30 000,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	33 000,00	2 000,00	35 000,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	64 540,00	5 000,00	69 540,00
Chapitre		121 540,00	13 000,00	134 540,00
CHARGES A CARACTERE GENERAL				

Recettes

Chapitre		75		
Nature		Total	DM	Total
		Budget	n°1	Budget
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	175 400,00	13 000,00	188 400,00
Chapitre		175 400,00	13 000,00	188 400,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 25 novembre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	21
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 11/12/15

Et de la publication, le 7/12/15

Fait à Landivisiau, le 11/12/15

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



Reçu à la Préfecture
du Finistère le

15 DEC. 2015